L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 2 FEVRIER 1889. 62me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 2 FEVRIER 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR J. V. GOURDAIN—Résidence No 253 rue St Philippe, entre Claiborne et Derbigny, 2me District.—Double cottage: No 173 rue de l'Union, entre "Commercial" des rues Union et Robertson, 3me District.—Résidence No 345 rue Johnson, entre Laharpe et Lapeyrouse, 3me District.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON. — Cottage et maison en bois attenants dans le Troisième District.—Dix actions du fonds capital de l'Hibernia Insurance Company.

PAR LE SHERIF—Lots, portions et morceaux de terre dans les Premier, Deuxième et Septième Districts.—Un radeau de chêne blanc consistant de 175 arbres, connu il se trouve maintenant, situé dans le Mississippi, entre le canal Harrey et le village de Gretna, paroisse Jefferson.

La voirie aux Etats-Unis—Le message du gouverneur de la Pennsylvanie.

Il y a un axiome proclamé par tout le monde en économie politique : c'est que le degré de civilisation d'un peuple se mesure, exactement, sur le degré de perfectionnement de sa voirie. Cette vérité n'est pas nouvelle ; elle date de la plus haute antiquité. Les anciens la connaissaient et l'appliquaient peut-être mieux que les modernes. Les Romains nous ont laissé des spécimens de ce qu'ils savaient faire en ce genre, et, malgré les progrès accomplis par la science, à notre époque, ce qu'ils font encore de leurs chaussées, après plus de deux mille ans, étonne et effraie nos plus hardis ingénieurs.

La voirie, telle qu'elle est comprise et appliquée maintenant en France, dans l'Angleterre surtout, qui a donné la première, les vrais modèles des voies de communication, et a, sous ce rapport, marché incontestablement en tête des autres peuples—ne date pas de longtemps, mais elle a fait d'étonnants progrès, et l'on tombe en admiration quand on parcourt cette île courte et étroite qui a su faire des merveilles, sans perdre un pouce de terrain, sans enlever à un sol sur lequel sont entassés près de trente millions d'âmes, un demi-pied seulement à droite ou à gauche, au delà de ce qui est strictement nécessaire.

Quelle différence avec les Etats-Unis, où la voirie n'existe réellement pas ! Dans nos campagnes, les chemins de grande et de petite communication sont complètement absents, ou sont dans un état lamentable. La rentrée des moissons en est invariablement retardée; souvent les produits de la terre pourrissent dans les champs, faute de routes praticables pour les mettre à l'abri des injures du temps. Les bêtes de somme sont fourbues avant l'âge ; les voitures ne résistent pas aux terribles secousses qu'elles subissent à chaque pas ; elles ne durent pas le quart du temps qu'elles devraient servir.

La situation des villes est plus déplorable encore, relativement, que celle des campagnes. Là il y a un trafic plus considérable, qui exige des moyens de transport plus faciles, plus rapides; il y a, en plus, des ressources financières dix fois, cent fois plus abondantes; on ne trouve aucun prétexte pour expliquer, pour excuser, nous ne dirons pas la malpropreté des rues, mais leur misérable pavage, lorsqu'il n'est pas complètement absent.

Tout est à faire en ce pays. Nous ne rapport; on semble même n'y pas comprendre l'utilité, la nécessité, des grands travaux publics. C'est ce genre d'améliorations qui devrait avoir la plus grosse part du budget du gouvernement général ou des gouvernements d'Etat; où il n'existe pas, où il est d'une exiguïté ridicule, on bien, encore, quand, par hasard, des fonds sont votés, ils sont presque invariablement détournés par des bandes nommées d'exploiteurs du trésor public.

Il est temps que l'on mette un terme à un aussi honteux état de choses. Cependant, personne n'a l'air de s'en préoccuper, ni à Washington, ni dans les administrations d'Etat. Une seule exception à signaler. Nous ne croyons pas qu'il y ait un second exemple du message dont nous allons citer un extrait. L'honneur en revient au gouverneur de la Pennsylvanie. Du premier coup, il a posé les principes et indiqué nettement leur application. Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire ce passage; c'est un petit modèle du genre. Nous le recommandons aux méditations de notre gouvernement d'Etat et de nos jurés de police. Le voici :

"On dit que la civilisation d'un pays se mesure sur l'état de ses chemins.

"S'il en est ainsi, la Pennsylvanie ne peut pas se vanter d'avoir atteint un bien haut degré de civilisation. Tout notre système de lois sur la voirie, ou plutôt—pour mieux servir d'une expression plus vraie—nos lois sur la voirie, qui manquent absolument de système, ont besoin d'être entièrement revisées et codifiées. Elles étaient bonnes, tout au plus, pour un pays désert, qui avait à se tracer, tant bien que mal, à tout hasard, provisoirement et au meilleur marché possible, des routes à travers les forêts et des terres qui n'avaient presqu'aucune valeur.

"Le temps est arrivé où il devient profondément économique, à tous les points de vue, de construire des voies permanentes, solides, durables.

"Le confort de notre population, l'économie dans les transports de nos produits, la suppression des dépenses occasionnées par la détérioration de nos véhicules, par les accidents arrivés à nos animaux de trait; les pertes des terrains provenant de la multiplicité inutile des routes — tout cela exige un changement complet dans notre législation sur le tracé et la construction de nos chemins. Il faut, dans toutes ces choses, une réforme radicale, une parfaite systématisation.

"On attache généralement peu d'importance à ces questions; c'est une erreur. Il n'est pas de membre de la communauté dont les intérêts ne soient affectés.

"Il nous faut, à tous, d'une façon ou d'une autre, à tel ou tel moment, faire usage des voies publiques. Leur état exerce une grande influence sur l'élevage, sur la conservation de nos animaux, sur la construction de nos véhicules; sur le poids, sur la quantité d'articles qu'ils peuvent transporter, sur la rapidité et la sécurité de nos déplacements, pour affaires ou pour plaisir, à pied, à cheval, en bicycle ou en voiture. Il nous faut un système sérieusement étudié, longuement discuté, adopté définitivement par notre législature, pouvant être mis en application, complètement et immédiatement, par nos anciennes communautés qui en ont les moyens, et, peu à peu, progressivement, par les nouvelles, à mesure qu'elles auront acquis les ressources suffisantes pour s'y conformer, partiellement ou totalement."

Les Catarrhes constitutionnels au scrofuleux, les yeux affectés d'ulcères scrofuleux, sont promptement guéris par la Salsepareille d'Ayer.

LOUISIANE.

Le *Times*, Shreveport, paroisse Caddo, du 19 janvier :

La Rivière Rouge est très haute ; elle déborde et envahit les terres qui ne sont pas protégées par les levées. On ne peut encore estimer l'étendue des dégâts ; mais presque toutes les terres qui la bordent sont submergées. Elle a atteint 25 pieds à l'étiage, c'est-à-dire six pouces au-dessus de la ligne de danger ; elle a monté de 18 pouces par 24 heures. Ce matin, l'île Towasend était sous l'eau—aussi l'alarme règne-t-elle chez les planteurs, au-dessus et au-dessous de la ville; ils font des préparatifs pour pousser leurs bestiaux vers les collines.

Si la levée résiste, le dommage ne sera pas énorme, mais si elle cède, ce sera un désastre.

Hier, celle qui s'étend entre entre Cawthon et Caldwell, au-dessous de Shreveport, a cédé. On croit qu'elle a été coupée; elle venait d'être construite par M. W. Y. Robson qui perd, au bas mot, $1000. Il a réussi à sauver ses soixante mulets.

Voici les nouvelles que nous recevons de Jefferson, Texas, et de Fulton, Arkansas.

A Jefferson, la rivière a baissé rapidement, à la grande joie des riverains. La nuit dernière, il y avait une hausse de 6 pouces, causée par l'eau qui refluait des lacs. Le pont a été endommagé ; il faudra en construire un autre. Il a plu, littéralement toute la semaine. Tout fait redouter une très forte crue.

A Fulton, il y a une hausse rapide ; l'étiage marque 26 pieds 6 10es. Les anciens habitants affirment que la crue sera plus forte qu'on ne l'a vu, depuis cinq ans.

—Les affaires de la filature de coton projetée marchent bien. Les actionnaires ne sont pas millionnaires, mais ils savent faire un bon usage de leur argent.

La première liste de souscription, à la dernière séance, s'était élevée à $8,500 ; depuis, il a été souscrit $2850. Notons qu'il n'y a encore que cinquante personnes inscrites—ce qui est d'un bon augure.

Trois comités ont été chargés de solliciter des signatures : l'un, s'adressera aux marchands ; l'autre, aux propriétaires, le troisième fera la campagne. Tous les trois coopéreront avec le grand comité de vingt-cinq.

Le *Weekly Louisiana Review*, Nouvelle-Orléans, du 30 janvier :

Le *Réporter* est le nom du nouveau journal que viennent de faire paraître, à Jennings, MM. Carey et fils. Nous y trouvons les paragraphes suivants :

"Le Southern Pacific est en train de placer de lourds rails d'acier entre Lafayette et la Station Iowa, une distance de soixante milles. Les travailleurs sont maintenant arrivés à deux milles de la Station Duson.

"Un grand nombre d'étrangers sont inscrits sur les registres de nos hôtels. Nous attendons l'arrivée de plusieurs familles nouvelles, dont les chefs—nous citons les noms—MM. Wone, H. A. More, S. P. Wainright, J. Martin, Geo. Garlich—sont repartis pour le Nord, afin d'aller chercher leurs femmes et leurs enfants. Les deux derniers étaient d'abord allés s'établir dans le Tennessee; mais assez peu satisfaits de leur nouveau pays, ils en sont repartis pour venir ici. Jennings n'a que cinq ans d'existence. La localité porte le nom d'un des constructeurs du chemin de fer Southern Pacific, M. Jennings J. McComb.

—On lit dans le *Sun*, de la paroisse Franklin :

"Les bayous et les cours d'eau sont pleins presqu'à déborder et l'on peut naviguer à l'aise sur le bayou Macon.

"Les ingénieurs chargés du tracé du chemin de fer de N. O., Natchez et Fort Scott, sont arrivés à Winnsboro. Après avoir tracé une ligne diagonale à travers la partie ouest de la localité, ils se sont dirigés vers l'ouest, avec l'intention de tracer deux lignes, l'une allant à Monroe, l'autre à Girard, afin de choisir la meilleure.

—Le *Farmer's Union*, de Chaudrant, paroisse Lincoln, a reçu un navet monstre, pesant 4 livres 1/4. A Vienna, tout près de là, on en montrait un autre qui avait deux pieds trois pouces de circonférence.

—Le *Caligraph*, de Ruston, dit que l'on s'y prépare à faire une magnifique réception aux délégués à la convention d'immigration qui va se tenir dans cette localité. Ils recevront, dit-il, une royale hospitalité.

—Le *Democratic Review*, de Natchitches, dit que deux des propriétaires du chemin de fer de Natchitches ont offert de prendre la moitié des actions d'une société pour l'établissement d'une presse à coton et d'une banque. Cette dernière aurait un capital de $50,000. Presque toutes les actions de la banque, pour le montant que l'on demandait aux citoyens, à savoir, $25,000, sont prises.

Il en est à peu près de même pour la compagnie de presse à coton. Ces deux entreprises vont doubler le nombre d'affaires de la localité. $20,000 sur $25,000 requis pour l'établissement de la banque, ont été prises à Natchitches même.

A propos de la Convention d'immigration qui va avoir lieu à Ruston, le *Sun*, de Franklin, dit : une forte immigration se dirige en ce moment vers les paroisses du nord de la Louisiane; nous voudrions bien en avoir notre part. Il est certain que la Convention de Ruston fera un bien immense à cette partie de l'Etat et doublera le mouvement qui s'opère maintenant ; nous le seconderons, pour notre part, de tout notre pouvoir.

Le Pectoral Cerise d'Ayer est la meilleure médecine de poitrine que la science, pour toutes les affections de la gorge et des poumons.

—Les riches parfaitement bien à son aise ne sauraient guérir de l'hiver en se contentant de manger et de se chauffer chez eux ; mais ceux qui prennent la nerve en raison d'une imprudence ou de quelque autre cause feront bien de prendre une dose de Bitters Stomach Hostetter. Cette boisson ne manque pas de guérir les rhumes mais guérit à coup sûr les maux de l'estomac. Elle excelle aussi à rétablir les forces, enfin les dérèges sous toutes leurs formes, et pour cela bienfait la constipation, la dyspepsie, les maux de tête, le malaise, l'appétit, les douleurs des reins, les douleurs rhumatismales et la fièvre et frisson. Faites-en usage avec constance et vous vous guérirez si vous êtes atteint de l'un des susdits maux.

Les enfants qui meurent d'inanition par suite de l'impossibilité de digérer leurs aliments, le trouvent un merveilleux remède en l'Emulsion de Scott faite d'huile de foie de morue pure et d'hypophosphites. Elle est agréable au palais et se digère facilement. Le Dr. S. W. Cohen de Waco, Texas (en partie sinon) : Je dis que votre émulsion avec d'excellents résultats dans des cas de dépérissement et de faiblesse chez des enfants. Non seulement rend-elle les tissus, mais elle fortifie et augmente l'appétit. Je suis heureux de pouvoir prescrire un remède aussi efficace.

LA GRANDE-CHARTREUSE, EN FRANCE. —OFFRE PAR UNE MAISON DE BANQUE DE LONDRES POUR LE MONOPOLE DE LA FABRICATION ET DE LA VENTE DE LA CÉLÈBRE LIQUEUR.—Nous lisons, dans le *Figaro* :

Une très importante maison de banque de Londres ayant fait offrir aux chartreux la somme de 80 millions pour obtenir le monopole de la fabrication et de la vente de la liqueur de la Grande-Chartreuse, le Pape a envoyé un légat au général de l'ordre pour l'informer qu'il désirait que cette affaire se conclut, lui rappelant que les statuts des chartreux leur interdisent tout trafic. Le correspondant du *Temps*, à Grenoble, rend compte des événements qui ont suivi cette décision :

"Le légat de Léon XIII est arrivé à Grenoble. Il s'est rendu aussitôt au célèbre couvent, et nous croyons savoir que le père général n'est pas plus disposé aujourd'hui qu'il y a quelques années, alors que des offres pareilles lui furent faites, à accepter l'offre des banques anglaises et à déférer à l'intervention du Pape en faveur des banquiers. Tous les habitants de la région souhaitent vivement que les chartreux, dont la chartreuse est inépuisable, et qui sont les bienfaiteurs des populations au milieu desquelles ils vivent, conservent leur fabrication ; car il serait profondément regrettable, et à divers titres, qu'elle fût exportée en pays étranger. C'est plus qu'une question d'intérêt régional, les chartreux versant chaque année plus de 500,000 francs dans les caisses du Trésor.

La *Gazette de France* publie la contradiction suivante :

Plusieurs journaux de Lyon et de Paris ont publié une information d'après laquelle une maison de banque de Londres aurait offert d'acheter aux Pères Chartreux pour la somme de quatre-vingts millions, le monopole de la fabrication et de la vente de leur liqueur. On ajoute qu'un légat du Pape serait arrivé à Grenoble pour imposer aux Pères Chartreux la conclusion de cette affaire, à laquelle ceux-ci se refuseraient énergiquement.

Le *Soleil* dit avoir reçu, d'une source autorisée, l'assurance qu'il n'a jamais existé aucun projet de ce genre ; qu'aucun légat n'a été envoyé à Grenoble ; que la nouvelle est, par conséquent, dénuée de tout fondement.

LA LOTERIE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, EN 1889.—Un des derniers numéros du *Journal du Havre*, nous apporte la nouvelle qui suit :

Il est bruit, depuis quelques jours, dans les hautes sphères gouvernementales et dans le monde de la finance d'un projet qui, s'il est adopté, contribuerait singulièrement au succès de l'Exposition.

On sait que le crédit affecté à cette grande œuvre nationale est de 33 millions, dont 17 sont garantis par l'Etat, 8 par la ville de Paris et les 18 autres millions par une Société dite de garantie, dont M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier, est le président.

M. Berger, directeur général de l'exploitation, a eu une idée des plus heureuses ; il l'a soumise à MM. Floquet et Christophle ; voici en quoi elle consiste :

Il serait créé 2 millions de bons à 20 fr., munis de 20 tickets d'entrée à l'Exposition et remboursables au taux de l'émission, au soixante-quinze ans, par voie de tirage au sort.

De plus, il serait attribué à ces bons 3,500,000 fr. de lots, et chaque mois, pendant la durée de l'Exposition, aurait lieu un tirage, avec un lot de 100,000 pour les cinq premiers tirages, et un de 500,000 pour le dernier.

18 millions seraient de la sorte remboursés à la Société de Garantie.

14 millions seraient affectés à la reconstitution des capitaux, au payement des lots, etc.

Et 8 millions seraient réservés pour les dépenses imprévues, les secours, les entrées pour les corporations ouvrières. Au total, 40,000,000 de francs.

Ce projet, qui a reçu l'approbation de M. Christophle, va être incessamment présenté au conseil des ministres par M. le ministre de l'intérieur, qui l'a également approuvé. Mais il ne suffit pas que le conseil l'accepte, il faut encore qu'il reçoive la sanction du Parlement.

En résumé, c'est un projet de loterie qu'on soumettra aux Chambres.

PURIFICATION DES EAUX DE CITERNE ; EMPLOI DE L'ANGUILLE.—Un savant distingué, professeur de chimie à Turin, M. Sobrero, n'avait à sa maison de campagne, à Bro, qu'une citerne qu'on remplissait de neige l'hiver. Pour conserver cette eau pure, une anguille y avait été mise dès le début, et, à chaque nettoyage, on la retrouvait dans la dernière goutte d'eau qui se rassemblait dans un creux du ciment disposé exprès en un certain point.

L'anguille a pour mission de dévorer tous les animalcules qui se développent dans l'eau, et celle-ci, dans ces conditions, reste très saine.

A Montreuil, près de Bourg-en-Bresse, il n'y a pas de citernes ; on se sert de puits, et néanmoins le croup y règne d'une façon permanente; les pigeons peuvent en être l'origine, mais l'eau n'en est pas toujours le véhicule.

Néanmoins, l'emploi de l'anguille pour les citernes, les réservoirs des villes et leurs conduites d'amenée devrait être enseigné à tous les intéressés comme le plus sûr moyen de conserver la pureté de l'eau. L'anguille, n'ayant d'autre nourriture que les infusoires, les chasse très activement et n'en laisse échapper aucun : l'eau reste ainsi pure et saine.

TO-KALON.
Avis aux familles.
Vins supérieurs de Californie que l'on trouvera toujours chez M. P. FORGET, 150 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, surtout le célèbre vin de M. Crabb.
4 oct—2u 17 fév

Docteur J. R. FAVRE,
Office et résidence, 85 Barracks St.
Consultations, 10 à 12 a.m. et 2 à 3 p.m.
31 janv—1m

LEON QUEYROUZE,
"BROKER" EN GENS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et matchand de—
Produits des Compagnes et de l'Ouest
27 RUE DECATUR.

Nouveau Stock.
ELKIN & Cie.,
98 ..... Rue du Canal 98
TAPIS,
Moquettes, Velours, Bruxelles avec Bordures, Trois Ply et Ingrain.
CENTRES ORIENTAL
De toutes les grandeurs.
RIDEAUX,
Madras, Crète, Bobinet, Colbert et Nottingham.
PERSIENNE
D'un genre tout à fait nouveau
Etoffes pour Meubles,
Brocatelle, Ammur, Raw Silk, etc.
CORTICINE,
Toile Cirée, Linoleum
FRANGES
De tous genres.
Le tout à grandes réductions.
24 oct—1an

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de A. Astarta, New York cité un vingtième du billet No 5,882 tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Mme J. H. Brown, Duncan, Ariz., un vingtième du billet No 40,789, tirage à numéro simple, classe A de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Second National Bank de Bay City, Mich., un vingtième du billet No 5882, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000. Nouvelle Orléans, 21 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. H. Dickson, Detroit, Mich., un vingtième du billet No 5882, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company, Nlle Orleans, Lne.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de W. Haldeman, Philadelphie, Penn., un vingtième du billet No 5882, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, vendu à la ville de New York, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de Mme J. H. Brown, Duncan, Ariz., un vingtième du billet No 40,789, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Mme J. H. Brown, Duncan, Ariz., un vingtième du billet No 5,882, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de W. P. Gresham, Indianola, Miss., par l'entremise de la Merchants and Planters' Bank de Greenville, Miss., un vingtième du billet No 5,882, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

H. KINLER,
Coureur de la Union National Bank, Nlle-Orléans Lne.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Geo. T. Davis, Detroit, Mich., un vingtième du billet No 5882, tirage à numéro simple, Classe A de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company, Nlle-Orléans, Lne.

Avis

$300,000. Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la First National Bank of Taylor, Tex., un vingtième du billet No 40,789, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, vendu à San Antonio, Texas, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, un vingtième du billet No 40,789, tirage à numéro simple, classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

H. KINLER,
Coureur de la Union National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, un vingtième du billet No 40,789, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

H. KINLER,
Coureur de la Union National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de Theo. W. Ericke, 244 South Broadway street, Baltimore, Md., un vingtième du billet No 40,789, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, vendu à New York City, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company, Nlle-Orléans, Lne

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la First National Bank of Taylor, Tex., un vingtième du billet No 40,789, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, vendu à San Antonio, Texas, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, un vingtième du billet No 40,789, tirage à numéro simple, classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

H. KINLER,
Coureur de la Union National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, un vingtième du billet No 40,789, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

H. ROLLING,
Coureur de la Branch State National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la National German American Bank de St Paul, Minn., un vingtième du billet No 94,127, tirage à numéro simple, classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

L. VINET,
Coureur de la State National Bank, Nlle Orleans, Lne.

Avis.

$50,000. Nouvelle Orléans, 25 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. M. Martin, Amba, Tex., par l'entremise du Farmers and Merchants' Bank, Paris, Tex., un vingtième du billet No 94,127, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, par l'entremise de Wells, Fargo & Co., San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 94,127, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change Louisiana National Bank, Nlle Orléans, Lne.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Mme Bond, Jersey City, N. J., un vingtième du billet No 94,127, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte du Chicago National Bank, Chicago Ill., un vingtième du billet No 94,127, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Merchants National Bank, Louisville Ky., un vingtième du billet No 94,127, tirage à numéro simple, classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

B. W. CASON,
Agent de la U. S. Express Company, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, par l'entremise de Wells, Fargo & Co., San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 94,127, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

L. VINET,
Coureur de la State National Bank, Nlle Orleans, Lne.

Avis.

$50,000. Nouvelle Orléans, 30 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Mme R. Bond, Jersey City, N. J., un vingtième du billet No 94,127, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte du Chicago National Bank, Chicago Ill., un vingtième du billet No 94,127, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

A. J. DRYSDALE,
Coureur de la New Orleans National Bank, Nouvelle Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 26 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Geo. W. Sewall, Chicago, Ill., un dixième du billet No 40,789 tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 15 janvier 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Hamilton National Bank of Fort Wayne, Ind., un vingtième du billet No 40,789, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi,